



## **Charte : « Féminisons les métiers ... de l'aéronautique et du spatial, de l'aérien ... et de l'aéroportuaire. »**

La mixité dans les métiers fait partie de la politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes et a été intégrée dans les divers dispositifs légaux mis en place ces dernières années afin d'améliorer l'égalité dans le milieu professionnel.

La France s'est dotée d'une législation reconnue comme une des plus avancées dans le monde, avec notamment, la mise en œuvre, par le ministère du Travail, de l'index de mesure de l'égalité femmes-hommes dans les entreprises.

L'égalité professionnelle est ainsi un objectif majeur que les entreprises et institutions partagent et promeuvent, en particulier par des actions de sensibilisation à la mixité, la lutte contre les stéréotypes sexistes et par le suivi d'indicateurs d'emploi et d'égalité salariale.

Toutefois, encore trop peu de femmes sont représentées dans certains secteurs de la construction aéronautique et du spatial, du transport aérien, de l'aéroportuaire et des armées, notamment dans les métiers techniques (pilotes, techniciens et ingénieurs de maintenance ou de la construction aéronautique et spatiale, métiers du digital ...).

Or, la place des femmes dans ces métiers est non seulement une question d'égalité mais également un enjeu de compétitivité, de performance des équipes et de développement des secteurs concernés. Alors que les besoins en recrutement demeurent importants, il est particulièrement crucial d'encourager les femmes à accéder à ces métiers où elles ont toute leur place et peuvent y faire de belles carrières.

Pour ce faire, il faut poursuivre nos actions pour informer les jeunes femmes, dès l'école, sur les opportunités de formation et de recrutement, et ainsi améliorer l'attractivité du secteur auprès des jeunes.

Fort de ce constat, Air Emploi, association ayant pour objet la promotion des métiers de l'aéronautique et du spatial, de l'aérien et de l'aéroportuaire, a créé

le label « Féminisons les métiers... » qui devient aujourd'hui une charte à laquelle peuvent adhérer entreprises et institutions du secteur.

**Par cette Charte, l'entreprise s'engage pour une période initiale de deux ans à :**

- Pratiquer une politique favorisant la mixité et contribuer à l'observatoire de l'égalité femmes/hommes dans le secteur de l'aérien, de l'aéronautique et du spatial et de l'aéroportuaire.
- Identifier ses métiers cibles à féminiser et se fixer des objectifs de progression.
- Partager les bonnes pratiques entre entreprises et institutions adhérentes à « Féminisons les métiers... » en termes de mixité, lutte contre les stéréotypes, valorisation des parcours et des carrières...
- Désigner en son sein un/une correspondant(e) Féminisons, interlocuteur privilégié d'Aireemploi.
- Contribuer aux actions « Féminisons » initiées par Aireemploi qu'elles soient médiatiques (Evènement inter-entreprises de la journée du 8 mars - Tables rondes - Forums) ou à destination des scolaires et des demandeuses d'emploi (Visites de sites - Conférences - Ateliers métiers - Concours Bisannuel ...).
- Contribuer à la création ou la mise en commun de supports de communication destinés à la promotion de la féminisation des métiers (vidéos métiers au féminin, vidéos témoignages, constitution d'une photothèque ...).
- Valoriser le label « Féminisons les métiers ... » sur son site web et/ou via les réseaux sociaux (en mentionnant qu'il s'agit d'un label Aireemploi).

## **De son coté, Air Emploi s'engage à :**

- Informer les entreprises et associations signataires des initiatives et actions « Féminisons les métiers... ».
- Organiser une fois par an un évènement interentreprises et un échange de bonnes pratiques entre les entreprises, organisations et associations signataires de la charte « Féminisons les métiers... ».
- Publier un rapport annuel d'activité de l'ensemble des actions « Féminisons les métiers ... » et de leur impact.
- Mettre à disposition des entreprises et associations du matériel vidéo / articles / revue de presse « Féminisons les métiers ... » pour valoriser l'engagement sociétal des entreprises et associations.
- Valoriser l'adhésion des entreprises et associations à « Féminisons les métiers ... » sur le site Web Aireemploi et via les réseaux sociaux